TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-393 du 13 août 1997

portant nomination des membres du Comité National de Suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

VU le Décret N° 96-502 du 06 novembre 1996 portant convocation de la Conférence Economique Nationale ;

VU le Décret N° 97-126 du 14 mars 1997 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Comité National de Suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 août 1997,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommées membres du Comité National de Suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale les personnes ci-après :

I - AU TITRE DES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT : 2

1° - le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ou son représentant

2° - le Ministre du Développement Rural ou son représentant.

II- AU TITRE DU PRESIDIUM DE LA CONFERENCE : 4

1° - Monsieur Théophile BEHANZIN PAOLETTI

2° - Monsieur Stanislas Yédoman KPOGNON

3° - Madame Célestine ZANOU W.

4° - Monsieur Fatiou AKPLOGAN.

III - AU TITRE DES ATELIERS : 9

1° - Monsieur Paul AGBOGBA

2° - Monsieur Jean-Marie ZINZINDOHOUE

3° - Madame Rafiatou KARIMOU

4° - Monsieur Gaudens YESSOUFOU

5° - Monsieur Orou Gabé OROU SEKO

6° - Monsieur Idelphonse LEMON

7° - Monsieur Daouda BADAROU

8° - Monsieur Cyrille Laurent FABOUMY

9° - Monsieur Emile PARAISO

IV - AU TITRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BENIN : 6

1° - Monsieur Wassi MOUFTAOU

2° - Monsieur Charles NOBRE

3° - Monsieur Mathieu ADJOVI

4° - Monsieur Raphiou TOUKOUROU

5° - Madame Karamatou IBIKUNLE

6° - Monsieur Adébayo A. ABIMBOLA

V - AU TITRE DES AGRICULTEURS : 6

1° - Madame Fati SOFABE

2° - Monsieur Emile HOUNKPATIN

3° - Monsieur OROU MAMA

4° - Monsieur Vincent BOSSE

5° - Monsieur Aglossi ATTINGLO

6° - Monsieur Robert SOGUI

VI - AU TITRE DES ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES DE DEVELOPPEMENT : 6

1° - Monsieur Aboubakar MAMA SIROU

2° - Monsieur Raphaël BONOU
3° - Monsieur Mama ABOUBAKAR

4° - Monsieur Patrick GANGNITO

5° - Monsieur Georges GANDONOU

6° - Monsieur Vincent GUEZODJE.

VII - AU TITRE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS : 3

1° - Monsieur Zacharie IBRAHIMA

2° - Monsieur Pascal TODJINOU

3° - Monsieur Amidou LAWANI.

VIII - AU TITRE DES JEUNES : 3

1° - Monsieur Séraphin AGBAHOUNGBATA

2° - Monsieur Moukadass ABDOU KARIM

3° - Monsieur Claude AVIANSOU .

IX - AU TITRE DES FEMMES : 3

1° - Madame Maroufatou ZOUMAROU

2° - Madame Mèmouna BABONI YACOUBOU

3° - Madame Irène ISHOLA ADJAGBA

X - AU TITRE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) : 3

1° - Monsieur Venance DASSI
2° - Monsieur Cléoface GBEDJI
3° - Monsieur Edgard ALIA.

XI - AU TITRE DES ARTISANS : 1

1° - Monsieur John BOKO

XII - AU TITRE DES ARTISTES PLASTICIENS : 1

1° - Monsieur Joseph KPOBLY

XIII - AU TITRE DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU BENIN : 1

1° - Monsieur Bernard DOSSOU DOSSA

XIV - AU TITRE DE L'ORGANISATION DES EMPLOYEURS : 1

1° - Monsieur Aristide BATONON

XV - AU TITRE DU CONSEIL NATIONAL POUR L'EXPORTATION : 1

1° - Monsieur Henri GOUTON

XVI - AU TITRE DES BENINOIS DE L'EXTERIEUR : 2

1° - Monsieur Michel d'ALMEIDA

2° - Monsieur Aristide AMEGAN

XVII - AU TITRE DES COMMUNICATEURS : 1

1° - Monsieur Léon BRATHIER

XVIII - AU TITRE DES TRANSPORTEURS : 2

1° - Monsieur Jérôme Codjo SESSINOU

2° - El Hadj Adam MAMA

XIX - AU TITRE DE CONSEILLER JURIDIQUE : 1

1° - Maître Marie-Elyse GBEDO

XX - AU TITRE DES PERSONNES RESSOURCES : 4

1° - Monsieur Aboubakar BABA MOUSSA

2° - Monsieur François TANKPINOU

3° - Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE

4° - El Hadj Imorou Alassane.

Article 2.- Le Comité National de suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale travaille sous la direction d'une Cellule de pilotage qui en est l'organe exécutif.

La Cellule de pilotage est composée des personnes ci-après :

1 - Président : Monsieur Théophile BEHANZIN PAOLETTI

2 - Vice-Président : Monsieur Wassi MOUFTAOU

3 - Secrétaire Général : Madame Célestine ZANOU W.

4 - Secrétaire Général Adjoint : Monsieur Fatiou AKPLOGAN

5 - Rapporteur Général : Monsieur Paul AGBOGBA

6 - Rapporteur Général Adjoint : Monsieur Zacharie IBRAHIMA

7 - Trésorier Général : Monsieur Emile PARAISO

8 - Conseiller Juridique : Maître Marie-Elyse GBEDO

CONSEILLERS

9 - Monsieur Stanislas KPOGNON

10 - Monsieur Gaudens YESSOUFOU

11 - Monsieur Idelphonse LEMON

12 - Monsieur Orou Gabé OROU SEKO

13 - Monsieur François TANKPINOU

14 - Monsieur Aboubakar BABA-MOUSSA.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 août 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi,

Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH.

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme,

Ismaël TIDJANI-SERPOS.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MPREPE 4 MF 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM -DCF-DGTCP-DGID -DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 79 JO 1.-